

**COMMUNE  
DE  
LASNE**

**CONVOCA  
TION  
DU  
CONSEIL COMMUN  
AL**

**Code de la Démocra  
tie  
locale et de la Décentra  
lisation**

Art. L1122-11 - Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Lorsqu'au cours d'une année le conseil s'est réuni moins de 10 fois, durant l'année suivante, le nombre de conseillers requis à l'article 1122-12, alinéa 2, pour permettre la convocation du conseil est réduit au quart des membres du conseil communal.

Art. L1122-13 - §1er. Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion; elle contient l'ordre du jour. Ce délai est toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3. (Les points à l'ordre du jour sont indiqués avec suffisamment de clarté et sont accompagnés d'une note de synthèse explicative. La convocation ainsi que les pièces relatives aux points inscrits à l'ordre du jour peuvent être transmises par voie électronique si le mandataire en a fait la demande par écrit et dispose d'une adresse électronique en vertu du présent paragraphe.

Le collège communal met à la disposition de chaque membre du conseil communal une adresse de courrier électronique personnelle. Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent paragraphe.

§2. Pour chaque point de l'ordre du jour, toutes les pièces s'y rapportant sont mises, à la disposition, sans déplacement, des membres du conseil communal dès l'envoi de l'ordre du jour.

Le directeur général ou le fonctionnaire désigné par lui, ainsi que le receveur ou le fonctionnaire désigné par lui, se tiennent à la disposition des conseillers afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension

Lasne, le 19 juin 2023.

Conformément aux dispositions de l'article 1122-13 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la **première** fois à la séance du CONSEIL COMMUNAL qui se tiendra le **mardi 27 juin 2023 à 19:30 H** dans la **SALLE DU CONSEIL COMMUNAL, Château de la Hvette, 1, Place Communale à LASNE.**

**ORDRE DU JOUR**

**Séance publique**

1. Informations à la présente Assemblée
2. Mobilité - Aménagement du carrefour à 5 branches en mitoyenneté sur le territoire de Genappe et de Lasne : rue du Poteau, rue Emile François, rue de Céroux, Grand rue du Double Ecot et rue de la Hutte - Avant-projet, quote-part à financer et termes de la convention entre les deux entités - approbation.
3. Finances communales – Fabrique d'église Saint-Germain – Compte 2022 – Approbation
4. Finances communales – Fabrique d'église Saint-Joseph – Compte 2022 – Approbation
5. Finances communales – Fabrique d'église Sainte-Catherine – Compte 2022 – Approbation
6. Finances communales – Fabrique d'église Sainte-Gertrude – Compte 2022 – Approbation
7. Finances communales - CPAS - Comptes exercice 2022 - Prise d'acte et décision
8. Finances communales - Règlement taxe relatif au raccordement particulier à l'égout public – Modification - Décision.
9. Finances communales – Règlement redevance pour la participation aux activités et séjours pédagogiques organisés par les écoles communales – Décision.
10. Marchés Publics/Travaux - Fournitures - Achats camions Travaux - Achat d'un camion porte-conteneur pour le service technique des Travaux - Projet 20230023 - Approbation des conditions et du mode de passation
11. Marchés Publics/Travaux - Travaux - Aménagements bâtiments enseignement maternel - Remplacement des châssis et portes à l'école de Couture-St-Germain (Lot 1 : bâtiment latéral & Lot 2 : bâtiment principal) - Projets 20230048/20230049 - Approbation des conditions et du mode de passation
12. Marchés Publics/Travaux - Travaux égouttage divers - Égouttage Rue de la Cure - Projet 20230093 - Approbation des conditions et du mode de passation
13. Marchés Publics/ Population/Etat civil - Services - Aménagements terrains cimetières - Exhumation/retrait des corps vers ossuaire cimetière de Lasne - Marché annuel 2023 - Projet 20230098 - Approbation des conditions et du mode de passation
14. Marchés Publics/Travaux - Services - Prestations Géomètre - Accord-cadre 2023/2026 - Accord-cadre 2023.011 - Approbation des conditions et du mode de passation
15. Marchés Publics/Travaux - Services - Prestations Architecte - Accord-cadre 2023/2026 - Accord-cadre 2023.004 - Approbation des conditions et du mode de passation
16. Marchés Publics/Travaux - Travaux voiries Plan Investissement - Égouttage et amélioration de voirie, Rue de Moriensart - Projet 20220122 - Approbation des conditions et du mode de passation
17. Marchés Publics/Travaux - Travaux voiries Plan Investissement - Egouttage Chemin des Ornois - Projet 20220098 - Approbation des conditions et du mode de passation
18. Gestion Patrimoniale - Travaux - Rénovation de logements de transit à la rue des Saules (projet 20210112) - Incident avec pollution des sols - Prise d'acte et ratification

des dossiers, et cela pendant au moins deux périodes précédant la séance du conseil communal, dont une période durant les heures normales d'ouverture des bureaux et une période en dehors de ces heures. Le règlement d'ordre intérieur détermine les modalités d'application du présent paragraphe.

**Art. L1122-17** - Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour. Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

**Art. L1122-24** - Aucun objet étranger à l'ordre du jour ne peut être mis en discussion, sauf dans les cas d'urgence où le moindre retard pourrait occasionner du danger.

L'urgence sera déclarée par les deux tiers au moins des membres présents; leurs noms seront insérés au procès-verbal.

Toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note de synthèse explicative ou de tout document susceptible d'éclairer le conseil. Il est interdit à un membre du collège communal de faire usage de cette faculté.

Le bourgmestre ou celui qui le remplace transmet sans délai les points complémentaires de l'ordre du jour aux membres du conseil. (Chaque point inscrit à l'ordre du jour donnant lieu à une décision doit, dans les conditions établies par le règlement d'ordre intérieur, être accompagné par un projet de délibération.

Le conseiller communal qui demande l'inscription à l'ordre du jour d'un point donnant lieu à une décision joint à sa demande un projet de délibération.

19. Gestion territoriale/Aménagement du territoire - Schéma de Développement Territorial (SDT) - Décision
20. Environnement/Energie - Politique locale de l'Energie et du Climat (POLLEC) - Fin de la période d'extinction nocturne le 30 juin 2023 et options proposées par ORES pour la suite - Décision
21. Divers - Cultes - Fabrique d'église Sainte Catherine de Plancenoit - Nouvelle composition du conseil de Fabrique et Bureau des marguilliers - Prise d'acte
22. Divers - Cultes - Fabrique d'église Sainte Gertrude - Nouvelle composition du conseil de Fabrique et Bureau des marguilliers - Prise d'acte
23. Sports - Générations Running / Journée Sport'es Ouvertes - Approbation des termes de la convention de service avec l'ACS
24. Sports - Règlement d'utilisation des espaces extérieurs du centre sportif de Maransart - Décision
25. Divers - InBW - Approbation des points portés à l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2023.
26. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mai 2023

### Huis clos

27. Ressources humaines - Gestion territoriale - Service Développement Durable - Désignation Agent Constatateur Environnement - Décision
28. Ressources humaines - Gestion patrimoniale - Service Technique - Fin octroi allocation pour exercice d'une fonction à responsabilité - Décision
29. Ressources humaines - Service Technique - Evolution de Carrière E2 vers E3 - Décision.
30. Ressources humaines - Gestion patrimoniale - Service Technique - Congé sans solde - Décision
31. Ressources humaines - Gestion patrimoniale - Service Technique - Evolution de carrière - Décision
32. Ressources humaines - Gestion territoriale - Cellule Urbanisme - Congé parental à temps plein - Décision
33. Ressources humaines - Service Population - Mise à la retraite - Décision
34. Enseignement - Ecole communale de Plancenoit - Procédure disciplinaire - Arrêt du Conseil d'Etat - Prise d'acte
35. Enseignement - Ecole fondamentale ordinaire - Ecole communale de Maransart - Direction - Evaluation du directeur stagiaire au terme de la troisième année - Nomination en qualité de directeur - Décision.
36. Personnel enseignant - Année scolaire 2022/2023 - Rapport de visite de classe - Prise d'acte.
37. Personnel enseignant - Activité complémentaire - Décision - Ratification.
38. Personnel enseignant - Activité complémentaire - Décision - Ratification.
39. Personnel enseignant - Année scolaire 2022/2023 - Congé de circonstance - Décision - Ratification.
40. Personnel enseignant - Année scolaire 2022/2023 - Congé exceptionnel (force majeure) - Décision - Ratification.
41. Personnel enseignant - Année scolaire 2022/2023 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement primaire - Désignation à titre temporaire intérimaire dans un emploi non vacant à 4/5ème temps - Remplacement - Décision - Ratification.
42. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Congé pour prestations réduites 1/5ème temps à partir de 50 ans - Décision - Ratification.
43. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement maternel - Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite à ¼ temps (DPPR Type 4) - Décision - Ratification.
44. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement primaire - Congé pour prestations réduites de 4 périodes, justifié par des raisons sociales ou familiales - Décision - Ratification.
45. Personnel enseignant - Année scolaire 2023/2024 - Ecoles communales de Lasne - Enseignement primaire - Interruption de carrière à 1/5ème temps (4 périodes) - Décision - Ratification.

46. Personnel enseignant – Année scolaire 2023/2024 – Ecoles communales de Lasne – Enseignement primaire – Interruption de carrière à temps plein – Décision - Ratification.
47. Personnel enseignant – Démission – Ratification.

Le Directeur général,

Laurence BIESEMAN



Le Président,

Laurence ROTHIER

